

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY**

**Séance publique du 9 DECEMBRE 2021 à 18h00**

Date de convocation : 2 décembre 2021

<b>Délibération</b>
<b>N°C2021_277</b>

<b>Membres en exercice :</b>	<b>77</b>
<b>Votants :</b>	<b>67</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>67</b>
Pour :	67
Contre :	0
Abstention :	0

**SECRETAIRE DE SEANCE :** HERAS Guillaume

**PRESENTS :** ALAUX Sylvie ; AMBROSINO Jean-Marc ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOUSQUET Didier ; BRAINEZ Marie-Ange ; BREHON Bruno ; CASTAN Luc, CESAR Jean-Paul ; CHALULEAU Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CHING Monique ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; DAUZATS Christine ; DEBLED Serge ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; FRERE José ; GUENFICI Ali ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; LETEISSIER Gérard, LOÏS Lydie ; LUCIEN Gérard ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PARRA Eric ; PECH Olivier ; PENET Yves ; POCIELLO Jacques ; RENAULT Régine ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; TEXIER Bruno ; TUBAU Marcel ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE :** ALDEBERT Didier ; ALVAREZ Jean-Michel ; BELART Xavier ; HERAS Guillaume ; HERNANDEZ Joël ; LAPALU Christian ; MALQUIER Bertrand ; RIO Jean-Louis ;

**EXCUSES :** BASTIE Yves ; DARAUD Jean-François ; GOUIRY Catherine ; HUYNH-VAN Nathalie ; IBANES Alexandra ; KAISER Stéphanie ; LENOIR Alexia ; PINET Marie-Christine ; RIVEL Jean-Luc ; ROGER-MATEILLE Séverine

**EXCUSES EN COURS DE SEANCE :** ABED Yamina (délibération C2021\_241) ; ALDEBERT Didier (délibération C2021\_272) ; ALVAREZ Jean-Michel (délibération C2021\_272) ; BELART Xavier (délibération C2021\_272) ; COUSIN Sylvie (délibération C2021\_272) ; HERAS délibération C2021\_272) ; HERNANDEZ Joël (délibérations C2021\_243 et C2021\_270) ; JULES Jean-Claude (délibération C2021\_272) ; LAPALU Christian (délibérations C2021\_270 et C2021\_272) ; MALQUIER Bertrand (délibérations C2021\_243, C2021\_270 et C2021\_272) ; PY Michel (délibérations C2021\_243, C2021\_270 et C2021\_272) ; RIO Jean-Louis (délibération C2021\_241)

**EXCUSES AVEC PROCURATION :** BOUISSET Cyrielle ; CALMON Julien ; CODORNIU Didier ; COURREGES Jean-Pierre ; FAURAN Jean-Paul ; MARTIN Henri ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; RAPINAT Evelyne ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; THIVENT Viviane ; VERGNES Magali ; VICO Alain

**PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :** ABED Yamina (de la délibération C2021\_227 à C2021\_240 et à partir de la délibération C2021\_242) ; COUSIN Sylvie (de la délibération C2021\_227 à C2021\_271 et à partir de la délibération C2021\_273) ; JULES Jean-Claude (de la délibération C2021\_227 à C2021\_271 et à partir de la délibération C2021\_273) ; MALQUIER Bertrand (jusqu'à la délibération C2021\_235) ; PY Michel (de la délibération C2021\_227 à C2021\_242, de la délibération C2021\_244 à C2021\_269, la délibération C2021\_271 et à partir de la délibération C2021\_273)

**Nomenclature Etat : Autres domaines de compétences – Autres domaines de compétences des communes**

**OBJET : Soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire – Relance du dispositif d'aides sur la période 2022-2024**

## N°C2021\_277 (2)

Par délibération N°C2018\_247 du 16 décembre 2018, le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, a souhaité apporter son soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire sur son territoire.

Aussi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, une aide a été mise en place pour encourager au maintien, au développement et à la reprise des activités commerciales. L'objectif de cette aide est de préserver, dynamiser le commerce de proximité et en assurer la diversité, afin de répondre aux besoins permanents de la population.

Par délibération du 27 novembre 2020, des ajustements ont été apportés afin d'en faciliter la mise en application et apporter de la cohérence par rapport aux autres dispositifs mis en œuvre par le Grand Narbonne, notamment sur les centres anciens des villages.

En effet, il convient de soutenir les enjeux de revitalisation des centres bourgs, d'attractivité des centres villes et leur rayonnement à l'échelle de l'agglomération et de ses bassins de vie. L'objectif est d'accompagner les artisans et commerçants à créer ou développer leur activité, en assurant une offre de qualité, pérenne et répondant aux nouveaux modes de consommation.

En septembre 2021, la création d'une mission dédiée exclusivement au Commerce au sein du Grand Narbonne permet de valoriser davantage ce fonds auprès des communes du territoire, et activer son déploiement.

Le règlement d'attribution de l'aide en soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire s'inscrit dans les axes de travail définis par le groupe de travail Commerce et se décline comme suit :

- Les objectifs du dispositif,
- Le périmètre d'intervention,
- Les conditions d'éligibilité,
- Les dépenses subventionnables,
- Les critères d'analyse des demandes et leur priorisation,
- Les modalités financières d'attribution (de la notification au règlement).

Les modalités de l'aide accordée restent inchangées, avec une variation du montant de l'aide en fonction du secteur :

- Un forfait maximum de 3 000€ dans la limite de 80% des travaux engagés (assiette éligible HT) pour les communes éligibles à « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées Méditerranée »,
- Un forfait de 5 000€ dans la limite de 80% des travaux engagés (assiette éligible HT) pour les autres Communes,
- Une révision à la hausse du plafond à 10 000€ dans la limite de 70% des travaux engagés (intégrant des travaux sur la vitrine commerciale) pour les établissements se situant sur un linéaire bénéficiant de l'Action Façades du Grand Narbonne.

Le montant total de l'enveloppe proposée pour cette nouvelle période triennale reste inchangé, avec un montant de 300 000 €, répartis sur trois ans sur la période 2022 – 2024 et imputés sur le budget principal.

## N°C2021\_277 (3)

Le montant maximal des aides a été fixé au regard des autres dispositifs existants et cumulables, et notamment, l'éligibilité au dispositif régional « Bourgs centres Occitanie ».

Aussi, il est proposé de renouveler ce fonds de soutien aux activités commerciales pour une période de trois ans (2022 à 2024).

### **A l'unanimité, le Conseil décide :**

- D'adopter le règlement relatif au soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaires dont le projet est joint en annexe,
- De fixer le montant de l'enveloppe à 300 000€ pour trois ans, sur la période 2022-2024,
- De préciser que l'enveloppe sera révisée tous les ans, si nécessaire,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pièce jointe à la délibération :

Règlement d'attribution des aides aux activités commerciales d'intérêt communautaire

**Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu  
de sa transmission en  
Sous-Préfecture**

**le : 20/12/2021  
et de sa publication**

**le : 20/12/2021**

**Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus**

**Copie certifiée conforme,  
Maître Didier MOULY,**



**Maire de Narbonne**

**Président du Grand Narbonne,  
Communauté d'Agglomération**

